



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 29 et 30 septembre

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le vendredi 9 et samedi 10 juin 2023.)

Etaient présents :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, Mireille NOEL, Sandrine NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, DORIZON, GONY, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX,
POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Y participaient :

*M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National*

Excusé :

M. CANTARELLI Joseph

Absent :

M. CHAUVIN Didier

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, j'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez pu vous reposer malgré vos activités bénévoles ou professionnelles.

Comme à chaque fois, je vous remercie de vous rendre disponible pour cette réunion de rentrée, cela peut paraître normal mais compte tenu du rythme auquel s'enchaîne les compétitions et au regard du calendrier fourni, c'est parfois difficile d'être disponible.

L'été a été émaillé d'incidents qui ont fait l'objet de rapports et traités en discipline. Certaines affaires ont touché directement notre comité directeur, je ne commenterai ni les décisions en première instance, ni en appel. Toutes et tous ici autour de la table, nous sommes des femmes et des hommes publics dont le comportement est scruté et les écarts portés sur la place publique souvent par le biais des réseaux sociaux. Que ce soit par jalousie, rancune ou vengeance, il faut avoir conscience que nos comportements, nos paroles peuvent nous nuire et de ce fait nuire à l'institution. Dès le début de ce mandat, j'ai dit que chaque rapport ferait l'objet d'un engagement des poursuites, pour rompre avec le passé et ne pas donner l'impression d'un traitement au cas par cas. Si Michel LE BOT peut avoir des maux de ventre ou de tête quand il doit prendre certaine décision, le Président de la Fédération n'a lui pas d'état d'âme. Je me tiens à cette posture et je m'y tiendrai même si cela me vaut des inimitiés, des rancœurs.

Les décisions des commissions de discipline, je m'y plie et je fais pleinement confiance aux personnes qui siègent et gèrent ce volet de notre fonctionnement. Et je ne peux croire qu'ici autour de cette table, il puisse en être autrement.

Si certain ou certaine d'entre vous pense que je ou j'ai protégé quelqu'un en omettant volontairement d'engager des poursuites, qu'il apporte des preuves et dans ce cas, j'en tirerai les conclusions qui s'imposent. Je rappelle que les dossiers arrivent au siège, qu'ils me sont communiqués pour un EP systématique, l'instruction apportant les éléments permettant à la commission de statuer et d'exercer son libre arbitre.

Quant à vouloir « couper la tête de quelqu'un » au travers de la commission de discipline s'est mal me connaître et me faire un procès d'intention mal venu. L'engagement de poursuites fait suite à un rapport basé normalement sur des faits, il ne faut donc pas inverser la charge et mettre sur le dos de la FFPJP ou du Président quelque chose qui ne serai pas passé sans une saisine de l'institution. Cette rengaine, je ne l'ai que trop entendue cet été et je vous avoue que j'ai un peu de mal à la supporter.

Chacune et chacun est comptable de ses actes et propos, ce qui était acceptable hier ne l'est plus aujourd'hui. Sexisme ordinaire, propos ou histoires graveleux, homophobie, propos désobligeant, l'actualité est pleine de ces affaires qui ne passent plus ni auprès des femmes, ni des salariés des entreprises privées ou publiques, ni du grand public. Le seuil d'acceptabilité est de plus en plus faible et il nous impose de revoir notre façon de parler, d'agir et de nous comporter.

C'est une réalité que nous devons prendre en compte et avec laquelle nous devons vivre, la société évolue certains diront en mal et d'autres en bien.

En général, je suis politiquement correct et évite de caricaturer les situations mais quand sur les terrains, des joueurs se comportent comme des voyous en menaçant leurs adversaires et/ou les arbitres, n'attendez pas de moi que je dise que ce sont de gentils garçons, impulsifs ou je ne sais quel adjectif minimisant leur attitude. Ce faisant, je ne dis que ce que je pense et n'entend pas influencer en quoi que ce soit sur un verdict disciplinaire. Ces faits sont pour moi intolérables, inadmissibles et ne doivent pas avoir leur place dans nos disciplines sportives. Mais il faut également que ceux qui s'insurgent de la présence de telle ou telle personne, sur les terrains après des faits relatés par la presse, prennent le temps de lire le code de discipline et les procédures afférentes. Il faut que les délégués et les arbitres puissent agir dans le respect des procédures et des droits inhérents à la défense. C'est pour cela que je proposerai que le code de discipline évolue, afin que les décisions soient mieux encadrées et mieux définies. Nous en reparlerons lors de l'intervention de Michel POGGI.

Pour finir sur une note plus souriante, les résultats lors des championnats du Monde au Bénin et du Championnat d'Europe à l'Albertville sont très satisfaisants et porteurs d'avenir. Patrice aura l'occasion d'y revenir. Un mot sur le Bénin qui aura été le tracas de cette fin d'été, j'ai entendu tout et n'importe quoi sur le Bénin et notre participation. Seul l'intérêt des joueurs et de la Fédération a dicté mes choix. Le renvoi vers le site de la MEAE qui relayait l'information institutionnelle en direction des voyageurs ne m'apportaient pas de réponse satisfaisante au regard du caractère officiel de notre déplacement. Les informations obtenues auprès de l'association des expatriés français au Bénin puis la signature de l'ordre de mission de Patrice par la direction des Sports m'ont permis de valider notre départ. Mais reste que s'il y avait eu un problème qui en aurait porter la responsabilité morale ou plus, le Président mais ceci va avec la fonction. Ces moments sont difficiles à vivre car même si je demande l'avis des membres du CODIR, il n'en demeure pas moins qu'en fine je prends la décision de suivre ou ne pas suivre les conseils. En l'occurrence, tout s'est bien passé et nous avons bien fait d'y aller. Je respecte le choix de ceux et celles qui n'ont pas voulu y aller car la contrainte n'aurait rien apporté au groupe et la crainte aurait été source d'anxiété. Le contexte était particulier, ambiance stade de football, peu propice à la concentration et tout cas pour qui n'arrivait pas à se créer une bulle. Cela nous a souri puisque nos représentants ont fait le job.

Le bilan sportif est satisfaisant, il aurait pu être mieux mais compte tenu du contexte, je tiens à saluer le comportement et les résultats obtenus par nos représentants, mais également le travail effectué par l'ensemble du staff technique. D'autres échéances arrivent et j'espère que les résultats seront au rendez-vous.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU JUIN

Le compte-rendu du comité directeur en date des 9 et 10 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Afin d'être au plus proche de notre exercice comptable 2023, avec Christy et Corine, nous vous avons préparé un point de sortie au 30 novembre avec des prévisions de nos dépenses et recettes à venir.

Voici les principaux postes qui ont subi de fortes variations entre le prévisionnel 2023 et le réalisé 2023:

En recettes, nous avons de bonnes surprises avec notamment le poste Licences, Mutations et affiliations qui enregistre 2 853 000 € pour un prévisionnel de 2 793 100 €, soit 60 000 € (licences à hauteur de 283 000 licences pour 275 000 au budget et également des mutations à hauteur de 297 000 € pour 220 000 € au budget. A noter que nous avons volontairement abaissé à 182 500 € le montant de la recette du fonds dédiés « Relance d'activités » basée sur le nombre de licenciés, recette que nous avons mis au budget à 250 000 €. Ainsi, nous aurons toujours notre provision non dépensée qui pourra nous servir lors de la confection du budget 2024.

Pour les autres recettes, nous sommes dans les prévisions budgétaires sauf pour le poste « Subventions », poste où nous enregistrons une hausse principalement due à une subvention de 55 000 € non prévue au prévisionnel concernant la production TV et la plateforme numérique.

Pour les postes de dépenses : nous avons une augmentation conséquente du poste réunions CD et CN à hauteur de 20 000 € qui s'explique par un comité directeur de plus que l'année précédente (janvier 2023).

Sur le poste salaires et charges, nous devrions enregistrer une dépense à hauteur d'environ 1 023 000 € qui correspond à notre estimation budgétaire 2023.

Pour les autres postes, les dépenses sont relativement conformes au prévisionnel sauf pour la commission Informatique (dépenses de PARAGON 284 000 € pour 190 000 € au budget), cette hausse est due à un nombre conséquent de confection de carte pour les reprises de licences (nouvelle catégorie non classé). Notons également une différence sur les dépenses des championnats de France, un budget de 130 000 € pour un réalisé de 145 000 €, différence due à la prise en compte des nouveaux championnats triplete mixte et les 2 championnats de tir de précision.

Pour le poste de la Coupe de France de jeu provençal, nous avons affecté les dépenses sans prendre en compte la finale puisqu'elle se déroulera en décembre et sera prise en compte sur le budget 2024.

Pour les tribunes de nos championnats de France, nous avons acté la prise en compte de 2 subventions pour des championnats sans location : NEVERS pour les jeunes triplete et tir de précision à hauteur de 14 000 € (3 championnats triplete + 1 championnat de tir de précision) et DOUAI pour le triplete mixte à hauteur de 4 000 €.

Pour la fin de saison 2023, nous vous informons des dates suivantes :

- Samedi 30 septembre : arrêt de Geslico pour les effectifs 2023
- Envoi des fiches financières aux comités départementaux avant le 15 octobre et aux comités régionaux avant le 31 octobre
- Date limite de règlement par les Comités au 15 novembre 2023
- Pour les états des licenciés FFH par les comités, ils seront à retourner à Corentin et Eric avant le 30 septembre 2023 afin de pouvoir en tenir compte lors de la l'établissement de la fiche financière. Une fois, la fiche financière 2023 transmise, il n'y aura pas de rectification possible sur ce point précis.
- Concernant les amendes envers les comités non à jour de l'envoi des PV d'AG et des carnets de bord, nous facturerons les amendes sur la fiche financière en tenant compte de ne pas pénaliser les retardataires mais uniquement les Comités qui ont omis de renvoyer les documents. Les comités concernés sont au nombre de 20 (6 pour les PV d'AG et 14 pour les carnets de bord). Liste des CD : 07, 10,13, 27, 975 et 986 pour les PV d'AG et 63, 69, 10, 60, 27, 40, 2A, 971, 972, 974, 975, 976, 986, 988 pour les carnets de bord.
- Les maquettes budgétaires des responsables de commissions pour le budget 2023 seront à retourner avant le 15 octobre à Corine, Christy et moi-même.
- Pour la préparation du budget 2024 et suite à la demande de la DTN, nous devons nous prononcer sur la reconduction de l'aide pour les Nationaux Jeunes à hauteur de 250 € par catégorie. En 2023, nous avons comptabilisé 36 nationaux et vu que le développement de la pratique auprès des jeunes est absolument nécessaire, il me semble qu'il serait bon de prolonger en 2024 notre aide surtout que c'est l'année de la fin de notre mandat.

Cette dépense budgétaire sera d'environ 30 000 € en se basant sur 40 concours. Vote : OUI

La situation financière de notre exercice comptable 2023 devrait nous permettre d'enregistrer un excédent non négligeable qui nous permettra d'apporter notre aide à la SAOS sous la forme d'une provision afin de préparer les écritures comptables entre nos 2 structures au 30 novembre 2024 en suivant les conseils de notre commissaire aux comptes. Le budget 2024 sera plus tendu et je vous demande aux responsables de commissions d'être raisonnables dans vos demandes car il me semble qu'au niveau de nos effectifs, nous sommes bien remontés et qu'il nous faut prévoir une hausse toute relative vers les 285 000 licenciés.

IV. DTN (Patrice RODRIGUEZ)

A. HAUT NIVEAU

1. *Equipes de France Collectifs féminin/masculin séniors*

a. Résultats Cotonou, Bénin du dimanche 10/09 après-midi au 13/09/23 (2 joueuses et 2 joueurs)

- Championnat du Monde individuel féminin : Nelly Peyre Bronze
- Championnat du Monde individuel homme : Christophe Sarrio Bronze
- Championnat du Monde doublette féminin : Nelly Peyre/Audrey Bandiera vices championnes du Monde (Argent)
- Championnat du Monde doublette masculin : Christophe Sarrio/Dylan Rocher Champions du Monde (Or)
- Championnat du Monde doublette mixte : Audrey Bandiera et Dylan Rocher, Vices Champions du Monde (Argent)
- Le 14/09/23
- Championnat du Monde de Tir de précision masculin : Dylan Rocher Champion du Monde (Or)
- Du 15/09 au 17/09/23
- Championnat du Monde triplete masculin : Michaël Bonetto, Stéphane Robineau, Dylan Rocher et Christophe Sarrio Bronze

b. Résultats Albertville, France du 17/09 au 19/09/23

- Championnat d'Europe triplete vétéran : Christian Fazzino, Jean-Marc Foyot, Christian Lagarde et Michel Loy Champions d'Europe (Or) , du 21/09 au 24/09/23
- Championnat d'Europe triplete séniors masculin : David Doerr, Ludovic Montoro, Jean Feltain et Philippe Suchaux, Champions d'Europe (Or)
- Championnat d'Europe de Tir de précision masculin : David Doerr, Bronze

c. Bilan des résultats des collectifs seniors depuis janvier 2022 (sans les vétérans, pas de catégorisation par le ministère) :

En attendant la dernière compétition du 23 au 26/11/23 le Championnat du Monde triplete féminin et le Championnat du Monde de Tir de précision féminin, voilà le bilan des résultats en Championnat du monde, d'Europe, Jeux Med/Mondiaux :

- 10 médailles en 2022 dont deux titres de Champion d'Europe en doublette mixte et en triplete féminine

- 9 médailles en 2023 dont trois titres, deux en championnats du Monde en doublette homme et Tir de précision et un en championnat d'Europe triplete homme.

- La philosophie mise en place par le staff depuis deux ans de tester un plus grand nombre d'athlète est bien respectée. 23 athlètes (12 masculins et 11 féminines) ont participé aux compétitions internationales.

- Il reste à améliorer la planification et la programmation de la préparation des athlètes pour mettre en place et tester les formules d'équipes pour mieux préparer les futurs sélectionnés.

2. Equipes de France Collectifs féminin/masculin jeunes et espoirs

a. Monaco, France du 12/10 au 15/10/23

Championnats d'Europe tripléte féminin/masculin

Championnats d'Europe de Tir de Précision féminin/masculin

b. Bangkok, Thaïlande du 23/11 au 26/11/23

Championnats du Monde tripléte Jeunes masculin

Championnat du Monde de Tir de précision Jeunes masculin

c. Finalisation des préparations pour ces compétitions

Stage Objat, stage ST Yrieix et différents nationaux

3. Suivi socio-professionnel :

Suivi des Conventions d'insertions professionnelles pour les athlètes concernés. L'idée pour 2024 est de plus accompagner nos athlètes.

4. Trophée des pépites, CNC, inter-régions :

Programmation de ces trois actions par les référents

5. Outil de séquençage : Utilisation du logiciel de séquençage vidéo créé en collaboration avec l'INSEP lors des CM au Bénin et les CE à Albertville ont démontré le besoin de généraliser les datas et le séquençage vidéo comme outil essentiel à la performance.

B. DEVELOPPEMENT/PROFESSIONNALISATION

1. Professionnalisation :

- Recrutement du CTFR Normandie, Mathieu Gardena depuis le 01/09
- Finalisation du paramétrage d'Eurécia pour être en ordre de marche pour la rentrée de septembre
- Gestion RH journalière des CTFR et des problématiques de leurs employeurs.

2. Campagne ANS-PSF :

- Clôture de la campagne ANS-PSF 2023 : tous les dossiers ont été mis en paiement auprès de l'ANS en début d'été. Les paiements ont dû être effectués par l'ANS à quelques exceptions près (tout devrait être payé avant le 30 septembre).

- Préparation de la commission ANS-PSF (qui devrait avoir lieu le 11 octobre 14h30) : bilan des comptes-rendus de la campagne 22 (+ reports de 2020 et 2021). Il reste encore une dizaine de comptes-rendus de projet à finaliser avec les structures avant cette commission qui actera donc la liste des redevables et les montants des indus.

- Les quotas : à écrire

- Rédaction du cahier des charges du handi-pétanque (voir pièce jointe). Ce dernier a été communiqué à Eric Dorizon ...

C. SPORT SANTE :

Un appel à projet Trophée Sport santé proposé par la commission sport santé et la DTN a été adressé en juin. A ce jour, 2 dossiers ont été déposés. La date butoir ayant été fixée au 1er octobre. La question se pose donc sur la volonté des acteurs territoriaux de se lancer dans cette thématique. L'autre façon d'aborder ce manque d'implication est de penser que le manque de « savoir-faire » pourrait bloquer les bonnes volontés. De ce fait, la DTN va adresser un cahier pédagogique au réseau rappelant le cadrage légal, la stratégie nationale, les principes d'action ainsi que des modèles d'intervention. Il est à noter que les CTFR doivent être mobilisés sur ce type de dossiers et que leur stratégie d'intervention sur les territoires, en concertation avec leurs élus, est un axe essentiel de notre développement fédéral.

D. VIOLENCES SEXUELLES :

Un appel à candidature à l'organisation et à l'accueil de réunions publiques par nos comités a été lancé. Nous attendons donc des candidatures. Une intervention Colosse a d'ores et déjà été prévue dans le cadre du lancement du nouveau DEJEPS à l'attention des stagiaires. Une intervention est également prévue au Trophée des pépites. Sur la question de l'honorabilité, peu d'avancée significative sur ce dossier au niveau de la DTN.

E. VEILLE JURIDIQUE :

Différentes notes ont été adressées avant et durant l'été sur différentes thématiques (exploitation d'un EAPS, l'accueil et l'hébergement de mineurs, la pratique sportive en période de canicule). Une nouvelle fois, le manque d'interaction avec le réseau est prégnant et limite par moment, la structuration de notre environnement.

F. FORMATION :

Point sur les actions de janvier à septembre :

- Tronc commun, Brevet Fédéral 1, Arbitre Départemental et Régional par l'intermédiaire des comités. Un calendrier de formation pour la période oct 2023-mars 2024 a été édité et diffusé sur notre site internet et par mail à tous les comités (régionaux, départementaux), les référents formations, les formateurs, les EDP et clubs financés par l'ANS.

101 formations sont habilitées et inscrites sur ce calendrier.

- Brevet fédéral 3 : la formation débutée en début d'année n'a pas pu se conclure et deux regroupements ont été reportés (grève des transport et compétitions officielles). Le calendrier surchargé n'a pas permis pour le moment de finaliser le dernier regroupement. Un module de formation sur les droits et devoirs des éducateurs pétanque a été proposé dans le cursus du BF3.

- Graphiqueur et délégué : voir compte-rendu Véronique Bajollet
- CQP ET UCC pétanque : abrogées donc qui disparaissent de notre offre de formation
- Formation de formateur : 3 formations réalisées en BFC, PACA et NA.

Point sur les actions en cours et à venir de septembre à décembre :

- Suivi administratif des actions de formations : Tronc commun, Brevet Fédéral 1, Arbitre Départemental et Régional
 - Brevet Fédéral 2 : 5 sites de formation sur 5 Régions différentes.
 - BONIFACIO (CORSE, Région CORSE) – 3, 4 et 5 octobre 2023
 - ISSY LES MOULINEAUX (PARIS, Région ÎLE-DE-FRANCE) – 6, 7 et 8 octobre 2023

- ANDREZIEUX-BOUTHEON (LOIRE, Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES) – 13, 14 et 15 octobre 2023
- FIGEAC (LOT, Région OCCITANIE) – 13, 14 et 15 octobre 2023
- AUXERRE (YONNE, Région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE) – 13, 14 et 15 octobre 2023

Dates d'examen : Pour les 5 sites l'examen se fera les 18-19 novembre 2023 : 77 inscrits en formation au total

- Diplôme d'Etat JEPS Pétanque : le nombre de stagiaire est suffisant pour ouvrir la session (10 stagiaires dont 2 en parcours partiel). Elle débutera le 13 novembre 2023. Nous traitons actuellement les dossiers, les prises en charge financières l'organisation des regroupements et des interventions.

Un travail de réflexion et d'accompagnement a été réalisé dans le cadre du renouvellement du DEJEPS avec notamment une proposition d'augmentation du volume horaire et des contenus.

- Obligation qualité suite à l'obtention de la certification qualiopi : Audit de surveillance prévu en décembre 2023. Préparation de l'audit en cours.

Le directeur technique national tient à souligner tout le travail effectué par ses collaborateurs de la DTN.

V. RAPPORTS des COMMISSIONS

1. Commission de discipline (Michel POGGI)

- Commission fédérale de discipline :

5 dossiers traités :

- International de Nice : Boules non conformes
- National de Bassens : Vente d'alcools non autorisée
- CHF Flamanville : Injures racistes
- CHF Soustons : Voies de faits contre arbitre
- Affaire M. Chauvin : Comportement indélicat

5 dossier en cours : CHF Nevers, Le Provençal, Nationaux Valréas, Mulhouse et Puy en Velay

- Commission nationale de discipline :

- Affaire Mireille NOEL : Relaxe

- Modification des textes :

De nombreuses modifications seront proposées comme la possibilité de sanctions automatiques en cas d'absence aux CHF ou la suppression de la possibilité pour un jury de suspendre 30 jours. A noter la mise en place d'une Foire aux Questions (FAQ) sur le portail sur ce sujet disciplinaire

2. Commission des formateurs (Véronique BAJOLLET)

Les délégués

Un sommaire du manuel du délégué a été rédigé. Il va être envoyé aux membres de la commission pour lecture et commentaires.

Une visio permettra de se répartir la rédaction de ce manuel, une première ébauche est prévue pour la fin de l'année.

Les graphiqueurs

Le travail se poursuit avec la rédaction des tests d'évaluation pour les graphiqueurs déjà en place. Un des membres essaye de préparer un PPT à partir du manuel. Une visio permettra à chacun de s'exprimer sur les documents présentés. Une formation de formateur est prévue en février pour former tous les volontaires parmi les délégués et les graphiqueurs. L'objectif serait que chaque région puisse avoir un référent formateur en cours d'année.

3. Championnat de France (CDF) 2024 (Corine VEROLA)

A) Choix des sites CDF 2024

2 CDF restaient à attribuer :

- Triplettes Jeu Provençal : attribué à Briançon (CD05)
- Doublettes Seniors Masculins/Individuel Seniors Féminines : attribués à St Yrieix (CD16).

B) Précisions sur le règlement :

Il est rappelé qu'il est interdit d'apposer des stickers sur le maillot de Champion de France. Pour tous les CDF pour lesquels la qualification est effectuée par la région (Jeunes et Tir de Précision seniors et jeunes), dès lors qu'un département souhaite participer au dit CDF, le comité régional a l'obligation d'organiser un championnat régional.

C) Modifications sur le cahier des charges et l'organisation interne :

- Il sera demandé 50 barrières supplémentaires (en plus du barriérage des terrains), nécessaires pour la sécurisation des espaces :
 - Sécurité des CARS REGIE (au moins 10 barrières)
 - Fermeture du carré d'honneur et du car podium (au moins 20 barrières)
 - Les équipes CDF en titre joueront leurs parties de poules dans le carré d'honneur.
- Capacité en tribunes à augmenter : + 500 places sur le CDF doublettes mixtes et environ +250 places sur les 2 doubles CDF doublettes/individuel.
- Un rajout au paragraphe 9 relatif au gardiennage sera fait : obligation de prendre une société de sécurité avec un minimum de 4 agents (2 au carré d'honneur + 2 sur terrains et parkings).
- Les organisateurs devront fournir à minimum 2 bénévoles pour le démontage le dimanche soir sous peine d'une pénalité de 1000 euros. Cette obligation sera rajoutée sur le contrat que nous signons désormais avec les organisateurs.
- Il sera rajouté un animateur sur les 2 CDF doublettes/individuel ainsi que sur le CDF triplettes mixtes afin de développer les plateaux TV et les interviews très appréciés sur la Web TV.

D) Divers

- Il a été décidé de renouveler l'expérience des 1/8^{ème} jouées le soir.
- Le championnat de France de Tir de précision Jeunes aura lieu chaque année

4. Commission Handi (Eric DORIZON)

- Mise en place sur la demande de licence papier d'une case * Titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion*
- Création du cahier des charges (par la DTN) d'un label Club Handi-pétanque.

- Etude de la modification de geslico ,pour répertorier les licenciés Handy en vue d'un championnat de France.

5. CNC (Laurent VAISSIERE)

En CNC open 2 clubs sont forfait général, Nans les Pins (83) et Damparis (39). Il a fallu revoir en conséquence le groupe sud-est de CNC 3 vu qu'il était prévu un déplacement en Corse pour 6 équipes. En refaisant le calendrier seules 2 équipes se déplaceront Nice et Chauzon-Pradons pour rencontrer les 2 clubs Bastiais.

(Depuis le comité directeur toujours en CNC 3, forfait général de Stenay (55))

Comme le veut le règlement les clubs sont sanctionnés d'une amende de 1 000 €.

La finale du CNC Jeu Provençal aura lieu du 13 au 15 octobre à Fenouillet. La place vacante laissée par les Hauts de France est récupérée par l'Occitanie.

Finale du CNC vétérans à Saint Yrieix : les qualifiés sont convoqués pour le lundi 23 octobre à 17h00. Finale prévue le jeudi 26 après midi.

Pour le CNC jeunes à Saint Yrieix, rappel du passage de 32 à 48 équipes avec 3 catégories, Benjamin/Minimes, Cadets et juniors. En cadets, 2 places de récupérées et redistribuées suite aux désistements de la Réunion et de la Corse.

Avis favorable du comité directeur pour valider la participation du club d'Autun (71) en CNC juniors.

Concernant le championnat des clubs féminin, confirmation du comité directeur du passage à 6 joueuses en 2024 conformément à la décision prise au congrès d'Evian.

6. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Analyse au 04/09/2023 : 226 nationaux dont 8 annulés. Il ressort de cette analyse la difficulté de récupérer le fichier GCZ qui comprend les résultats à enregistrer dans GESLICO. Mauvais fichier, mauvaise version de gestion concours, mauvaise manipulation, les raisons sont multiples, cela nécessite par la suite un lourd travail pour le siège de recherche et de récupérations des données.

L'absence d'évaluation ou trop succincte est aussi problématique et ne permet pas de se faire un avis objectif sur le bon déroulement de la compétition.

Sur les évaluations reçues, l'insuffisance d'arbitres en nombre revient le plus souvent. Puis vient l'absence de défibrillateur, un mauvais éclairage, des terrains non réglementaires et non sécurisés (absence d'arrêtoirs et de planches), l'entretien du site et la sonorisation.

La formation des délégués qui se met progressivement en place permettra de gagner en rigueur.

Réforme des nationaux :

La commission a travaillé en deux temps, une première partie en début d'année consacrée au volet règlementaire et une réflexion sur le cahier des charges avec une approche plus simple et qui est composé de 3 blocs. Un bloc avec des obligations à respecter absolument, un bloc avec des éléments à corriger l'année n + 1 et un 3^{ème} bloc avec les améliorations à apporter sur un plus long terme.

Dans un deuxième temps, la commission a travaillé depuis le printemps sur le volet sportif en incluant des organisateurs, des animateurs et des joueurs de haut niveau.

L'objectif principal étant de donner plus de liberté aux organisateurs pour la partie indemnitaire et une meilleure visibilité de leur manifestation. C'est un changement important puisque

disparaît la notion de dotation + engagements remplacée par la notion d'enveloppe appelée aussi prize money.

A partir de 3 critères simples, le montant minimum à distribuer, le niveau de distribution des indemnités obligatoire (16^{ème}) et le montant cumulé minimum du prix au vainqueur, l'organisateur est libre d'effectuer la répartition qu'il souhaite avec plus de souplesse qu'actuellement.

2024 verra aussi monter en charge la plateforme numérique et les inscriptions en ligne via le module développé par la FFPJP.

Ce sont des évolutions importantes pour plus de modernité et de facilité pour les licenciés.

Pour les inscriptions au calendrier 2024, le même principe de l'an passé a été reconduit avec un formulaire en ligne à compléter par les clubs jusqu'au 15 octobre inclus et suivi d'un processus de validations par le CD, le CR en enfin la commission des Nationaux.

Le calendrier définitif sera mis en ligne le 4 décembre.

7. Commission mixte paritaire : (V. BAJOLLET)

La loi et les décrets d'application sur la gouvernance des Fédérations sportives imposent aux fédérations de modifier leurs statuts avant le 01/01/2024 afin d'être en conformité pour les élections fin 2024. Ainsi les nouvelles dispositions prévoient :

- Un comité directeur fédéral paritaire, moitié hommes et moitié femmes,
- la création d'une commission (ou collège) des Sportifs de Haut Niveau, d'une commission (ou collège) des arbitres et enfin une commission (ou collège) des éducateurs/entraîneurs. Ces commissions ou collèges ont vocation à respecter la parité à être gérée par une co-présidence, un homme et une femme.
- Par ailleurs, Les présidents et co-présidents de ces commissions ou collèges siégeront au sein du Comité Directeur de la FFPJP avec voix délibérative.

Les membres de ces collèges doivent correspondre à 25 % du CoDir.

Le CoDir a validé la proposition suivante faite par la commission, à savoir : la création d'une commission ou collège supplémentaire représentant les comités régionaux, comme pour les autres commissions, elle sera présidée par 2 personnes (un homme, une femme) qui siégeront au CoDir avec voix délibératives.

En résumé :

La composition du prochain CoDir pourrait se dessiner comme suit :

- 2 personnes par commissions ou collèges soit 8 représentants,
- 1 médecin (pouvant appartenir à une liste)
- Ces 8 représentants + le médecin représentent 25 % de l'ensemble du CoDir
- Ce qui porte le nombre de membre du CoDir à 36 (membres élus et représentants des commissions ou collèges compris)

L'idée de la CPM est de proposer un mode de représentation et de fonctionnement identique pour les 3 collèges ou commissions. De privilégier un mécanisme simple et efficace.

Commission ou Collège : arbitres, éducateurs, Sportifs de Haut Niveau

ELECTEUR : il pourra voter dans tous les collèges auxquels il appartient : ARBITRE/ EDUCATEUR /SHN.

MODE DE SCRUTIN : la FFPJP a choisi de proposer le scrutin de liste bloquée de 10 membres.

COMPOSITION DES LISTES : 10 membres avec pour de la commission des éducateurs, des personnes ayant le grade de BF3 minimum, et pour la commission des arbitres, le grade National minimum.

Ainsi, la gestion d'une commission ou collège sera assurée par un groupe de personnes élues par leurs pairs avec comme tête de liste un président(e) et un co-président(e) ayant vocation à siéger au CoDir avec voix délibérative. Les 3 commissions procèdent du même principe.

La proposition d'avoir des suppléants pour compléter les places devenues vacantes au sein des commissions ou collèges, n'a pas été retenue.

Le CoDir a par ailleurs retenu pour principe que les salariés de la fédération et de ses organes déconcentrés (y compris les clubs) ne pourraient être éligibles

MODALITE DU VOTE : Le vote se fera par informatique, les électeurs recevront un code et un mot de passe personnel leur permettant de voter. Il n'y aura pas de vote par procuration.

Pour établir les listes électorales :

- SHN : Extraction des listes ministérielles ou des collectifs
 - CNA : liste validée par le président du CD
 - CNE : liste validée par les présidents du CR
- Pour les Régions, il reste à écrire :
- Le document concernant leur collège
 - Leur retour sur les statuts avec :

Mode de scrutin : Le choix s'est porté sur une liste bloquée avec un représentant licencié par département.

Cumul de fonction : Les Présidents de REGION ne pourront pas se présenter sur la liste du CODIR. Il faudra aussi décider du cumul dans les fonctions de président : club, CD, CR, Fédé ? Qu'est-ce qui est toléré, interdit ?

Limitations du nombre de mandats :

Article 38

FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET DÉLÉGATAIRES

6- PRÉSIDENTE : LIMITATION DES MANDATS

Ce que dit la loi :
 A compter du premier renouvellement des mandats des président.e.s des fédérations, de leurs organes régionaux et des ligues professionnelles postérieur au 1er janvier 2024
 les statuts de la fédération et de la ligue professionnelle prévoient que le nombre de mandats de plein exercice exercés par un.e même président.e ne peut excéder le nombre de 3

NB : est considéré le nombre des mandats exercés à cette date

01/01/2024

A titre dérogatoire, un.e président.e dont le 3ème mandat est en cours au 2 mars 2022 peut être candidat.e à un 4ème mandat et exercer celui-ci jusqu'au 31 décembre 2028

➤ Organisation :

La CMP va travailler sur les modalités de vote mais on pourrait avec proposition d'un rétro planning.

Suite au débat, le CoDir a décidé que les membres élus au sein du CoDir 2024/2028 en qualité de représentants des collèges pourront intégrer les commissions de leur choix, et même en être les responsables. Ils pourront assurer s'ils le souhaitent les délégations et autres missions dévolus aux membres du CoDir.

8. Commission féminines (Fabienne VIGUIE)

La commission des Féminines s'est réunie pour la première fois en présentiel et cela a été très apprécié.

- 1) Le CD45 organise un Tournoi Interne Féminin mais en parallèle un concours OPEN est également organisé. Le CD demande à transformer le concours OPEN par Masculin. La commission propose qu'au niveau local le calendrier soit plus affiné afin d'éviter cette concurrence à moins que l'organisateur de l'OPEN renomme son concours en Masculin. Il faut noter que certaines féminines ne souhaitent pas jouer en féminin et malgré le changement de dénomination, certaines joueuses ne participeront peut-être pas au TIF.
- 2) Madame Lucette COSTE propose à la Fédération de « Nationaliser » sa compétition féminine les *Odalyades*. La commission propose une visio pour mieux comprendre cette manifestation et est favorable à sa démocratisation avec peut-être des adaptations.
- 3) La commission a repris son travail sur l'idée d'un colloque et propose de le développer en visio sur le 1^{er} trimestre 2024 en proposant 3 ou 4 dates un soir de semaine, auxquelles les clubs pourront s'inscrire. La visio proposera un temps en commun avant de s'éclater sur des tables rondes. Les CD pourront inviter des féminines représentantes des arbitres, une nouvelle licenciée, une joueuse experte, des dirigeantes... Nous pensons que la visio permettra de réunir à moindre coût un maximum de personnes.
Afin d'avancer plus rapidement la commission se réunira 2 ou 3 fois en présentiel sur la journée. A l'occasion du congrès, une affiche « Féminines en action » sera insérée dans la pochette des comités.
Autour de la table des projets, la commission abordera la nationalisation d'une nouvelle manifestation en s'appuyant sur des exemples tels que les *Odalyades*, le Trophée Fémina.... Ou autre.
- 4) Pour rappel, en 2024, le règlement de l'OPEN s'appliquera comme validé lors du dernier congrès.
La commission espère que cette année sportive transitoire ne pénalise pas trop de joueuses. Pour autant, les CD et clubs sont informés depuis le dernier congrès de l'évolution à venir et espère qu'un maximum de féminines se soient organisées pour jouer en 2024 à 6.

9. Commission Honorabilité (Fabienne VIGUIE)

- 1) Des fichiers à corriger sous le format Excell seront envoyés aux CD pour mise à jour car des éléments sont manquants et les licenciés ne peuvent être soumis au contrôle. Les CD devront donc **actualiser Geslico ET modifier également ces fichiers Excell avant retour à retourner au siège de la Fédération.**
Pour 2024, les arbitres seront soumis au contrôle de l'honorabilité.

- 2) Le Ministère souhaite connaître les coordonnées des 2 personnes habilités pour l'accès au SI-Honorabilité. Charles-Baptiste AGOSTINI en tant que Cadre d'Etat et Fabienne VIGUIE en tant qu'élue sont les référents SI-Honorabilité par décision du comité directeur du 29/09/2023.
- 3) Une campagne d'information est lancée auprès de tous les CD. Le Colosse, association conventionnée avec la Fédération pourra intervenir dans le cadre du contrat signé entre les 2 parties. Cette campagne est destinée à impulser une dynamique de prévention ou d'actions si besoin mais surtout d'informer encore de la suite à donner dans le cas d'un acte ou d'une suspicion de violence sexuelle.

10. Centre National (Michel ROBERT)

Rétro planning et planning de l'avancement du projet du Centre National « Michel DESBOIS » :

- Fin juillet : Elaboration du programme technique, fonctionnel, environnemental et architectural par MOTT MACDONALD (programmiste).
 - Réunion du CODIR le 22 juillet qui a validé l'étude de faisabilité et le chiffrage prévisionnel du projet
 - Entre fin juillet et mi-août : réalisation du règlement de consultation et des critères d'analyse des candidatures pour le lancement de la consultation architectes
 - En parallèle, lancement d'une consultation « géothermie » pour analyser les ressources en sol du site pour étudier l'utilisation de cette ressource pour le système de chauffage du
 - 21 août : Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvres « architectes »
 - A partir du 2 octobre : Analyse des candidatures/dossiers sur la base de critères liés à la solidité technique, financière et logistique de l'architecte
 - 02 novembre : Jury de concours à Chomérac pour le choix des 3 architectes admis à concourir
 - Les 3 architectes auront donc ensuite 2 mois pour nous proposer une esquisse du projet.
 - Du 2 au 5 novembre : Comité Directeur Fédéral de novembre à Chomérac

11. Chancellerie (Marie-Ange CARLIER)

La commission souhaite que les demandes de médailles soient envoyées par les comités pour les récompenses départementales et par les Régions pour les récompenses régionales. Cependant, les factures seront toujours envoyées aux Régions.

Il est prévu une dématérialisation des demandes de récompenses pour simplifier la procédure.

12. Commission arbitrage (Patrick GRIGNON)

Validation des candidats arbitres nationaux et du PNA.

Jean Michel	BLANCHE	93	Ile de France	National	Admis
Raphaël	MAGAND	68	Grand Est	National	Admis
Mickaël	SORA	33	Nouvelle Aquitaine	National	Admis
Aura	GASCHARD	26	Aura	National	Admis
Jonathan	BARBERET	2B	Corse	National	Admis
Fabrice	FLAVIGNY	42	Aura	National	Admis
Nicolas	RATEAU	21	Bourgogne Franche Comté	National	Admis
Mathieu	BIANCO	63	Aura	National	Admis
Hervé	CELLERY	42	Aura	National	Admis
Xavier	CORREGE	56	Bretagne	National	AJOURNE
Karine	BOUILLOT	91	Ile de France	PNA	AJOURNEE
Mickaël	MALHERBE	80	Haut de France	PNA	Admis

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur valide les résultats des candidats arbitres nationaux et du PNA.

Le PNA propose :

- Suppression de la limite d'âge de 65 ans pour appartenir au PNA, remplacée par l'obligation, à tous les arbitres appartenant au PNA âgés de 65 ans dans l'année, de présenter un certificat médical annuel de non-contre-indication à l'arbitrage rédigé par un médecin qui sera envoyé uniquement au médecin Fédéral qui donnera les conclusions sur la pratique où non sur l'arbitrage.

Pourquoi cette suppression, nous nous sommes aperçus que des arbitres de moins de 65 ans étaient inaptes à l'arbitrage à l'inverse des arbitres de plus de 65 ans étaient en pleine forme.

Un nouveau modèle de certificat médical plus complet sera réalisé par le médecin Fédéral.

Dès qu'il sera rédigé, il sera mis à disposition des arbitres sur le site FFPJP, rubrique Arbitrage. Il remplacera l'actuel certificat.

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur valide la suppression de l'âge limite de 65 ans avec les conditions ci-dessus.

Le PNA propose :

- Suppression de la limite d'âge pour les candidats souhaitant passer au grade supérieur, elle est remplacée par l'obligation à tous les candidats arbitres à l'examen de présenter un certificat médical de non-contre-indication à l'arbitrage rédigé par un médecin du sport qui sera envoyé uniquement au médecin Fédéral qui donnera les conclusions sur la pratique où non sur l'arbitrage.

Cette mesure sera accompagnée d'une décision de la commission indépendante qui devra donner un avis sur la capacité à passer au grade supérieur.

Les critères qui devront être retenus :

- La condition physique défini uniquement par un médecin
- La condition psychologique défini uniquement par un médecin
- La capacité à gérer un concours de grande compétition (définie par la commission indépendante).
- La capacité à s'intégrer dans un groupe. (Définie par la commission indépendante).

Réponse du comité directeur :

Le comité directeur valide la suppression des âges pour passer au grade supérieur. Toutefois une commission devra être créée en tenant compte des éléments ci-dessus.

Cette commission devra exister au niveau régional pour les arbitres départementaux qui souhaitent passer l'examen régional.

Cette commission devra être créée au niveau national pour les arbitres départementaux (qui souhaitent s'inscrire à la filière accélérée), ainsi que pour les arbitres régionaux qui souhaitent passer l'examen national. Idem pour les arbitres nationaux qui souhaitent passer l'examen du PNA.

13. Commission Jeu Provençal (Patrick GRIGNON)

- Validation de la proposition des noms pour appartenir à la commission de sélection (club France Jeu Provençal).

En tout état de cause, les membres de ce comité de sélection ne pourront pas prétendre à faire partie du CLUB France en tant que joueurs.

Liste des membres de la commission de sélection : Corine VEROLA, Laurent VAISSIERE, Patrick GRIGNON Jean-Claude BOIRON au titre de la DTN, Julien Maraux CTFR, Patrick FARA et Isabelle GARDET

Réponse du comité directeur :

Avis favorable

- Validation du Schéma du Groupe France.

Réponse du Comité Directeur :

Le projet présenté au comité directeur ne donne pas satisfaction. En effet le comité directeur souhaite que la commission s'oriente sur la féminisation et que la composition du groupe Club France ne concerne pas que le sud mais toute la France.

Afin d'être en cohérence avec la Pétanque, il n'est pas nécessaire que le joueur ait gagné un titre de champion de France.

Au niveau régional il existe de très bons joueurs qui peuvent donner entière satisfaction et qui permettrait le développement.

- Validation du budget du Groupe France.

Réponse du Comité Directeur :

Le comité directeur ne dépassera pas une somme de 10 000 euros.

- Question de Patrick FARA :

Il demande que tous les membres de la commission jeu provençal soient invités à la coupe de France Jeu Provençal qui se déroulera à Bellerive sur Allier.

Réponse du comité directeur :

Non à la majorité.

Fin de la réunion : 17 h

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

